

Contrat de ville 2024

Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

Appel à projet transitoire 2024

Date limite de dépôt : ► 22 décembre 2024

→ **La politique de la ville** est l'action mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les quartiers en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires. Elle s'opère en favorisant la cohésion sociale et urbaine par le soutien financier à des actions en direction des populations les plus fragiles. Elle est définie dans un contrat, dit de « ville » (par opposition à rural), qui localement est mis en œuvre par ACCM.

L'année 2024 constitue une année de transition entre le contrat de ville 2015-2023 et le contrat de ville 2024-2030. Ce dernier est actuellement en cours d'élaboration et devra être signé au 31 mars 2024.

Le présent appel à projet est donc transitoire et encore basé sur le contrat de ville 2015-2023. L'objectif est que la période de construction du futur contrat ne débouche pas sur un décalage trop important dans le temps pour la mise en œuvre et le financement des projets.

La première programmation, issue de cet appel à projet, mobilisera donc une majorité des crédits des partenaires de la politique de la ville, mais pas la totalité. Les crédits restants seront mobilisés après la signature du contrat 2024-2030, à partir des modalités de ce nouveau contrat.

→ **Les quatre quartiers prioritaires ville (QPV)** du territoire ACCM

- ⇒ Barriol, Trébon, Griffeuille (Arles)
- ⇒ Centre historique – Ferrages (Tarascon)

→ **Les priorités du contrat de ville ACCM 2015 - 2023** <http://www.agglo-accm.fr/espace-opérateurs/>

- ⇒ la cohésion sociale (réussite éducative, santé, lien social, culture)
- ⇒ l'emploi et le développement économique
- ⇒ l'habitat, le cadre de vie et la gestion quotidienne du quartier

Les axes additionnels 2024

→ L'approche territoriale par QPV

Les projets devront rechercher un partenariat fort avec les équipements de proximité (centres sociaux et maisons de quartier pour Arles), dans le cadre d'actions territorialisées par QPV.

L'objectif est de réinvestir les espaces publics et équipements de proximité, afin d'insuffler une vie sociale collective et une dynamique habitante sur les QPV.

- Les projets devront être présentés par quartier. Ceux, non territorialisés en QPV, privilégiant la seule entrée par public (habitants en QPV majoritaires sur actions généralistes de type dispositif d'insertion par l'activité économique...), ne seront pas prioritaires.

→ **Un engagement renforcé en direction de la jeunesse** (agir en direction des jeunes et du soutien à la parentalité, développer et accompagner des projets favorisant les parcours des jeunes de l'enfance à l'insertion professionnelle, renforcer leur pouvoir d'agir...)

→ **Accès au droit par l'inclusion numérique** (accès à la dématérialisation, médiation, accompagnement, équipement ...)

Le renouvellement urbain

La programmation 2024 appuiera les deux dispositifs de renouvellement urbain :

- **Centre-historique - Ferrages** à Tarascon : transformation urbaine prochaine du quartier : articulation avec la démarche participative, de valorisation de la mémoire ; et d'insertion par l'activité économique
- **Barriol** – Arles : transformation urbaine prévisionnelle du quartier (finalisation en cours) : mobilisation des habitants, aménagements participatifs transitoires

Les principaux critères de recevabilité des projets

- **Analyse des besoins** avec éléments de diagnostic justifiant la pertinence du projet
- **Mobilisation des publics visés et de ciblage QPV** (les habitants QPV doivent être largement majoritaires). **Quelles modalités de mobilisation à préciser** : groupe déjà constitué ? à prévoir ? par l'opérateur ? par un équipement social de proximité ?

NB : + Pour Arles, le projet d'action sera autant que possible débattu avec les services de la direction de la vie sociale de la ville

+ Pour Tarascon, le projet d'action doit avoir été débattu avec le service de la vie citoyenne (voir contact en fin)

- **Dimension participative** et implication du conseil citoyen
- **Gouvernance, partenariat, suivi, évaluation.** Seront recherchés les temps de restitution collective
- **Articulation avec le droit commun**
 - Additionnalité : renforcement d'une action existante (le projet devra alors bien préciser le coût en supplément du droit commun mobilisable).
 - Exclusivité : mise en œuvre d'une action spécifique
- **Bilan n-1**, obligatoire pour les demandes de reconduction
Celui-ci est définitif ou intermédiaire et doit mettre en lumière les points d'amélioration et les nouveautés de l'action. Il doit comprendre deux photos (a minima) en format numérique de qualité pour lesquelles les personnes photographiées auront donné leur autorisation pour une utilisation – diffusion

L'instruction de la programmation prendra également en compte :

- **La disponibilité des financements** : certains projets pertinents pourront ne pas être retenus ou n'être financés que de façon partielle, faute de financement
- **Le calendrier de mise en œuvre**, celui-ci devra, autant que possible, se limiter à l'année en cours

Les modalités de dépôt des dossiers

➤ Porteur :

- tout type de porteur peut déposer un dossier : associations, entreprises, professionnels libéraux, bailleurs sociaux, collectivités locales, établissements publics et autres organismes.

➤ **Contenu du dossier de demande de subvention** (voir pj)

- **Fiche d'instruction ACCM**

- **Imprimé « projet » CERFA 12156*05** (télécharger avant d'ouvrir puis clic droit / ouvrir avec Adobe)

La demande de subvention Politique de la ville doit figurer au budget **en totalité sur la ligne Etat « Politique de la ville »**. Elle ne doit pas être ventilée entre les financements (Etat / ACCM / Conseil départemental, bailleurs sociaux, autres), elle le sera ultérieurement, sur proposition du Comité de pilotage.

Les projets non signés ne seront pas recevables (attestations p 8 et contrat d'engagement républicain)

Nota bene

Les projets communs à plusieurs QPV (Arles et/ou Arles Tarascon) doivent désormais être « ventilés » par quartier. Pour cela, au sein d'un seul et unique dossier Cerfa, seront créés autant de « sous projets » que de quartiers concernés.

Mode d'emploi saisie des « sous- projets » à partir du dossier Cerfa :

NB : La saisie de chacun des projets comporte 3 pages : projet - objet de la demande / projet - objet de la demande (suite) et budget du projet

1/ saisir 1er volet territorialisé en prenant soin de bien numéroter le projet (en haut à gauche) sur les 3 pages

2/ puis cliquer sur « projet supplémentaire – demande multi-projets » pour générer pages vierges pour le volet suivant

3/ globaliser la demande totale de l'ensemble des projets sur l'attestation finale

Les projets non ventilés par quartier ne seront pas recevables

- **Imprimé « compte-rendu financier » CERFA 15059*01**, si action reconduite

Les bilans non signés ne seront pas recevables (p 4)

NB : Ne pas transmettre de pièces administratives : seuls les projets retenus et qui donc feront l'objet d'un dépôt de dossier définitif seront soumis à cette obligation

Le dépôt se fait exclusivement par voie dématérialisée par mail à l'adresse suivante

politiquedelaville@agglo-accm.fr
pour le 22 décembre 2024

➤ Tout dépôt fera l'objet d'un mail accusant réception de celui-ci.

Pièces jointes :

Fiche d'instruction ACCM

Imprimé « projet » CERFA 12156*05

Imprimé « compte-rendu financier » CERFA 15059*02

Contrat d'engagement républicain

Les contacts

ACCM communauté d'agglomération – service Politique de la ville

Cité Yvan Audouard - 5 rue Yvan Audouard

BP 30228 - 13637 ARLES Cedex - Tél : 04 86 52 60 20

Eric CASTELLANI	Responsable du service politique de la ville	04 86 52 60 21	e.castellani@agglo-accm.fr
Laurence QUAIX		04 86 52 60 22	l.quaix@agglo-accm.fr
Nathalie DECOURCELLE	Chargées de développement	04 90 49 47 86	n.decourcelle@agglo-accm.fr
Anick DEMONT		04 86 52 60 25	a.demont@agglo-accm.fr
Barbara ANTONELLI (ASV)		04 86 52 60 24	b.antonelli@agglo-accm.fr
Amélie SANTOS (PRE)		04 90 49 35 89	a.santos@agglo-accm.fr
Petra LE BOURNOT (PRE)		04 86 52 60 78	p.lebournot@agglo-accm.fr
Nadia GAUTIER	Chargée de mission	04 90 49 39 02	n.gautier@agglo-accm.fr
Zakiya ANJGAR	Assistante administrative	04 86 52 60 20	z.anjgar@agglo-accm.fr

État

Hayet BENMAROUF	Préfecture	Déléguée du Préfet (svce de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances)	06.40.37.42.03	hayet.benmarouf@bouches-du-rhone.gouv.fr
Marie-Christine BOUVET	Sous-préfecture d'Arles	Assistante administrative – svce Politique de la Ville	04 90 52 55 21	marie-christine.bouvet@bouches-du-rhone.gouv.fr

Conseil départemental - service de la politique de la ville et de l'habitat / Direction de la vie locale

Mme GRAS	Chargée de territoire - Pôle animation sociale et politique de la ville	04 13 31 19 44	Anne.gras@departement13.fr
----------	---	----------------	--

Ville d'Arles

Marine BAUDRY	Directrice générale adjointe de la vie sociale	04 86 52 60 12	m.baudry@ville-arles.fr
---------------	--	----------------	--

Ville de Tarascon

Véronique NAVARRO	Référente politique de la ville	04 90 91 51 27 06 84 98 46 41	v.navarro@mairie-tarascon13.fr
-------------------	---------------------------------	----------------------------------	--

Bailleurs

Patricia CARDINALE	13 Habitat	04 91 12 71 27	pcardinale@13habitat.fr
Jean-Louis VERDIER	SEMPA		jl.verdier@sempa-arles.com
Estelle DA SILVA	UNICIL	04 91 13 91 90	e.dasilva@unicil.fr
Bruno PERROT	Erilia	04 42 41 12 41	bruno.perrot@erilia.fr
Xavier ROUQUEROL	Famille et Provence	04 42 91 19 77	x.rouquerol@familleprovence.fr
Viviane RIPERTO	Grand delta habitat	04 65 62 00 05	viviane.riperito@granddelta.fr

